Mon bailleur me demande de payer des factures exhorbitantes

Par alifakiri

Bonjour à tous,

Je me trouve actuellement dans une situation délicate en tant que locataire en Belgique, à Bruxelles, chez un particulier. J'ai emménagé en octobre 2021 et ai signé un contrat de bail avec mon propriétaire. Depuis mon arrivée, j'ai régulièrement payé mes mensualités ainsi que les factures de gaz et d'eau.

Cependant, mon propriétaire m'a récemment demandé de payer 990? de charges pour une période antérieure à mon arrivée (c'est indiqué que c'est pour la période 2020-2021), ce qui m'a vraiment perturbé. Malgré mes réserves, j'ai dû régler cette somme.

La semaine dernière, mon propriétaire m'a informé que je devais également payer 1500? de charges supplémentaires pour "l'eau froide". Je lui ai demandé de m'envoyer les factures pour que je puisse les vérifier. En examinant les documents qu'il m'a envoyés, j'ai découvert que les 990? que j'ai déjà payés étaient pour la période de 2020-2021, avant mon emménagement. Quant aux 1500? qu'il exige maintenant, ils concernent la période 2021-22.

Je suis vraiment en difficulté car je suis un étudiant étranger et n'ai pas d'autre source de revenu que mon travail étudiant. J'ai l'impression que mon propriétaire profite de ma vulnérabilité pour me faire supporter des charges injustes. J'ai peur de me retrouver sans logement si je ne parviens pas à régler ces sommes.

Je voudrais donc savoir quelles options s'offrent à moi dans cette situation.

Par yapasdequoi

Bonjour,
Votre location se situe en Belgique. Il faudrait trouver un site d'information sur la loi belge car ce forum est essentiellement sur la loi française.
Il n'est pas certain qu'un intervenant pourra vous renseigner ici.

Par alifakiri

Bonjour,
Merci pour votre réponse,
Mais vu qu'il n'y ait pas beaucoup de forums belges comme celui-ci, je me disais que peut-être il peut y avoir des situations similaires en France..

Par Isadore

Bonjour,

Il y a des situations similaires en France, mais vous ne serez pas très avancé si l'on vous répond en fonction de la loi française.

Il existe en Belgique des ADIL, comme en France, qui donnent des conseils gratuits aux locataires.

Il y a aussi des instances proposant une aide juridique gratuite, comme par exemple le Barreau de Bruxelles dont voici le site :
[url=https://bajbruxelles.be/index.php/fr/]https://bajbruxelles.be/index.php/fr/[/url]

Ou encore ce service de la Ville de Bruxelles pour ses administrés :

[url=https://bravvo.bruxelles.be/laide-juridique]https://bravvo.bruxelles.be/laide-juridique[/url]

Par alifakiri

Merci beaucoup.

Passez une bonne journée.